

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.1.2 Connaissance de soi sur le plan professionnel

ISP-1006-1 Stage de validation du choix professionnel

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.1.2 Connaissance de soi sur le plan professionnel

ISP-1006-1 Stage de validation du choix professionnel

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0795

ISBN 2-550-35153-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	3
	3.1 Notions	3
	3.2 Habiletés	4
4	Tableau des pondérations	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
	7.1 Type d'épreuve	8
	7.2 Type de résultat	8
8	Références bibliographiques	9

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.1.2 : Connaissance de soi sur le plan professionnel

COURS : ISP-1006-1 Stage de validation du choix professionnel

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours *ISP-1006-1 Stage de validation du choix professionnel*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant la dimension physique, intellectuelle et émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. L'évaluation doit avoir une portée multidimensionnelle pour faire état d'une formation globale de la personne qui soit qualifiante pour l'ensemble des objectifs du cours <i>ISP-1006-1 Stage de validation du choix professionnel</i> .
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier l'autonomie de l'adulte et sa stabilité dans ses comportements lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation et de transfert dans un contexte d'insertion professionnelle et d'interaction avec l'environnement.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. L'évaluation permet de vérifier la connaissance qu'a l'adulte du marché du travail qui évolue constamment et, par conséquent, son parcours professionnel à remettre en question.
5. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui favorise une intégration réussie dans le monde des études et du travail* » plus spécialement en fonction de ses goûts, de ses besoins et de ses capacités.	5. L'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre les capacités de l'adulte et son choix de formation.

NOTE : Les comportements du domaine socioaffectif précisés à la section « Plan de mise en situation » du cours ont été exploités en fonction de leurs incidences sur le domaine cognitif.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

Phase 1 Observation des activités en milieu de travail

- Contexte de travail
- Tâches propres au métier (détermination et exécution)

Phase 2 Participation aux tâches sous supervision

- Tâches à exécuter et activités à accomplir
- Aspects nouveaux du travail, points à clarifier, mesures à prendre pour surmonter des difficultés ou améliorer le rendement du travail
- Qualité de sa participation au stage
 - comportement professionnel
 - communication avec l'équipe de travail
 - exécution des tâches (qualité et rapidité)
 - intégration et travail en équipe
 - respect des règles et directives
 - respect des règles d'hygiène et de l'horaire de travail
 - adaptation aux situations nouvelles
 - exécution autonome du travail

Phase 3 Comparaison entre sa perception de départ et les réalités du milieu

- Aspects du métier qui diffèrent des observations faites antérieurement et des perceptions de départ
- Perception du métier et de l'entreprise, du milieu de travail et des différentes façons d'agir ou de faire en usage avant et après le stage
- Expérience quant au choix du futur emploi
 - aptitudes
 - goûts
 - champs d'intérêt
 - type d'entreprise
- Choix professionnel

3.2 Habiletés

- **Connaître :**

Capacité à reconnaître et à nommer les réalités constituant le contexte de travail, les tâches et les activités propres au métier choisi.

- **Analyser :**

Capacité à rechercher et à découvrir les aspects nouveaux d'un travail, les points à clarifier, les mesures à prendre pour surmonter les difficultés ou pour améliorer le rendement du travail de même que les aspects du métier qui diffèrent des observations faites antérieurement et des perceptions de départ.

- **Évaluer :**

Capacité à juger de la qualité de sa participation au stage, de l'incidence de celui-ci sur son choix professionnel et sur le choix d'un futur emploi et à valider la justesse de sa perception du métier et de l'entreprise avant et après le stage, du milieu de travail et des façons d'agir ou de faire en usage.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	Phase 1 Observation des activités en milieu de travail	Phase 2 Participation aux tâches sous supervision	Phase 3 Comparaison entre sa perception de départ et les réalités du milieu
Habiletés	16 %	54 %	30 %
Connaître 36 %	. Contexte de travail . Tâches propres au métier (1) 16 %	. Tâches à exécuter et activités à accomplir (2) 20 %	
Analyser 34 %		. Aspects nouveaux du travail, points à clarifier . Mesures à prendre pour surmonter les difficultés ou améliorer le rendement du travail (3) 22 %	. Aspects du métier qui diffèrent des observations faites antérieurement et des perceptions de départ (5) 12 %
Évaluer 30 %		. Qualité de sa participation au stage (4) 12 %	. Perception du métier et de l'entreprise, du milieu de travail, des différentes façons d'agir ou de faire en usage avant et après le stage . Expérience quant au choix du futur emploi . Choix professionnel (6) 18 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le « Plan de mise en situation » proposé dans le cours ISP-1006-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions		Habiletés	
Observation des activités en milieu de travail	16 %	Connaître	16 %
Participation aux tâches sous supervision	54 %	Connaître	20 %
		Analyser	22 %
		Évaluer	12 %
Comparaison entre sa perception de départ et les réalités du milieu	30 %	Analyser	12 %
		Évaluer	18 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

Phase 1 Observation des activités en milieu de travail

- 16 % **1)** À partir des observations faites en milieu de travail, reconnaître deux réalités constituant le contexte de travail et deux tâches principales propres au métier choisi.

Phase 2 Participation aux tâches sous supervision

- 20 % **2)** Après avoir effectué un stage en milieu de travail, nommer cinq tâches à exécuter ou cinq activités à accomplir.

- 12 % **3)** À partir d'une discussion avec la personne responsable du soutien au stage, découvrir deux aspects nouveaux du travail et deux points à clarifier.

- 10 % À partir d'une discussion avec la personne responsable du soutien au stage, rechercher deux mesures à prendre pour surmonter les difficultés ou pour améliorer le rendement du travail.

- 12 % **4)** À partir d'une discussion avec la personne responsable du soutien au stage, juger de trois qualités de sa participation au stage.

Phase 3 Comparaison entre sa perception de départ et les réalités du milieu

- 12 % **5)** Après avoir fait l'expérience du milieu de travail, découvrir trois aspects du métier qui diffèrent des observations faites antérieurement et des perceptions de départ.

- 4 % **6)** Après avoir fait l'expérience du milieu de travail, valider la justesse d'une perception du métier et de l'entreprise avant et après le stage ou d'une perception du milieu de travail ou des façons d'agir ou de faire en usage.

- 14 % Après avoir effectué un stage en milieu de travail, juger de deux faits démontrant l'incidence de celui-ci sur son choix professionnel ou sur le choix de son futur emploi.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte trois parties.

La première partie porte sur la dimension n° 1; la deuxième partie porte sur les dimensions n^{os} 2, 3 et 4; la troisième partie porte sur les dimensions n^{os} 5 et 6.

L'épreuve ne doit pas dépasser 90 minutes.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

La première partie compte pour 16 p. 100; la deuxième, pour 54 p. 100; la troisième, pour 30 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENBRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

